

Septembre 2023



Plan Communal de Mobilité

Ville de Ciney

Diagnostic

1

Objectifs

2

Actions

3

Objectifs



ICEDD





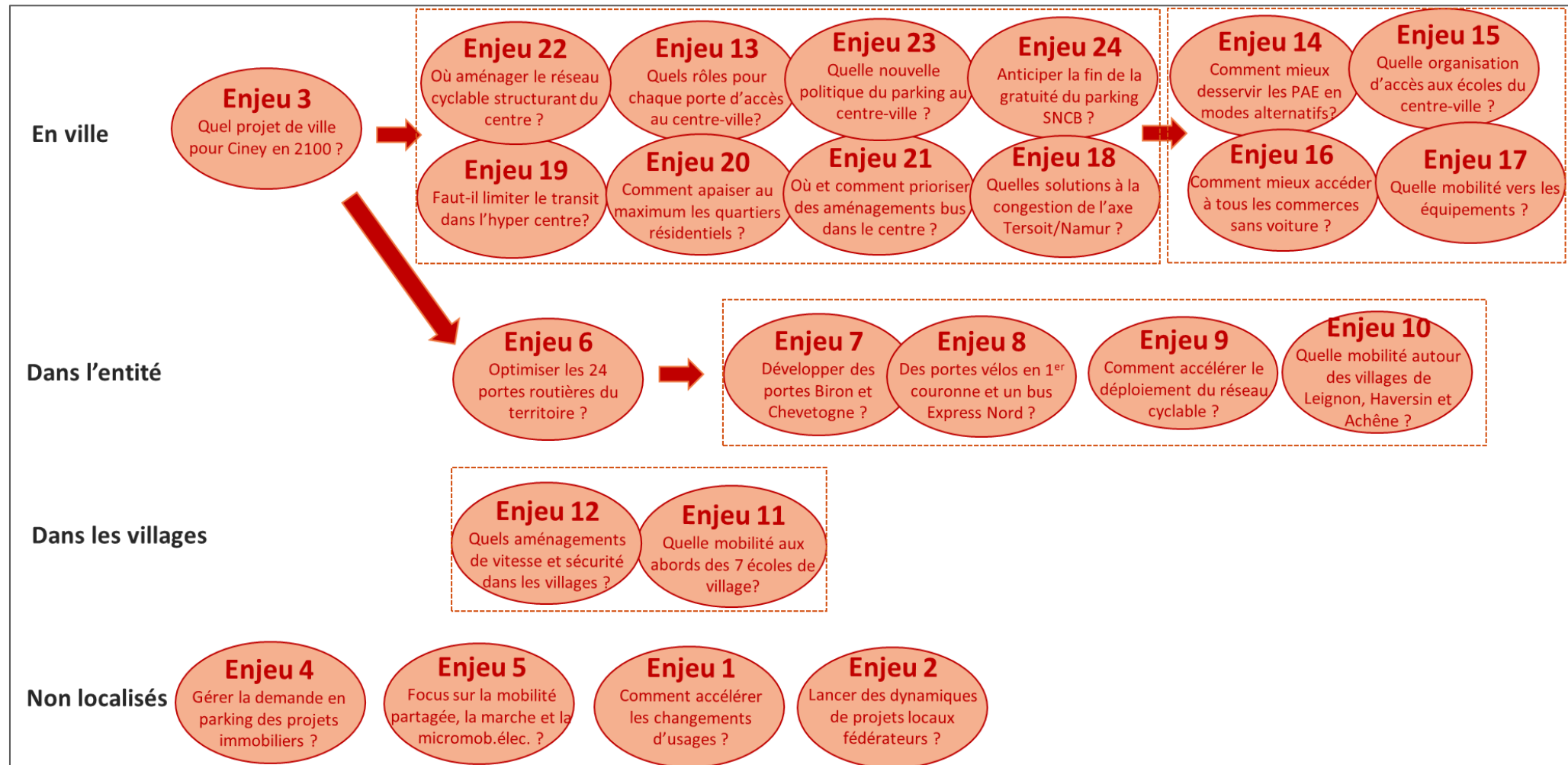
Plan Communal de Mobilité de Ciney

Les 10 mesures à haut impact



Des 24 enjeux aux 10 mesures à haut impact

Le diagnostic du territoire a mis en lumière **24 enjeux de mobilité** qui constituent autant de questions auxquelles le PCM pourrait trouver des solutions. 13 de ces enjeux sont localisés dans le centre-ville, 2 dans les villages et 9 concernent tout le territoire.



Le plan d'actions du PCM (phase 3 du PCM) s'articulera autour de **10 mesures à haut impact**. Il s'agira donc d'une série ciblée de mesures afin de concentrer les ressources sur les leviers les plus forts de l'échelon communal et de proposer un plan d'actions à la fois ambitieux et réaliste au regard des moyens financiers et humains disponibles pour sa mise en œuvre.

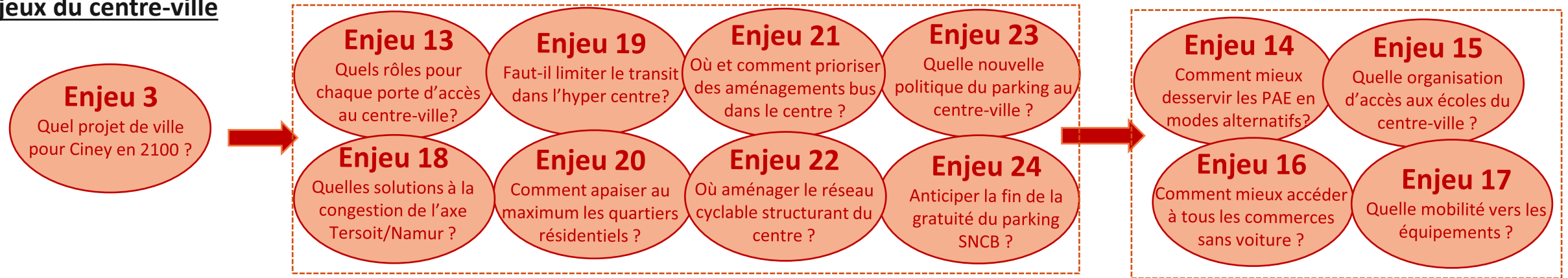
Ce processus d'identification des 10 mesures à haut impact s'est déroulé selon un processus itératif lors duquel une première proposition de 10 mesures avec leurs actions respectives a été challengée par le Comité de pilotage, le Collège et la CCATM. Les résultats de ce travail ont alors permis de valider, modifier et/ou compléter ces mesures et leurs actions. Lesquelles ont alors à nouveau été challengées pour aboutir à une version définitive.

Les 10 mesures à haut impact proposées ci-après sont donc une version déjà aboutie qui pourra encore évoluer au fur et à mesure de l'avancement du PCM mais qui permet à ce stade de cibler le travail sur certaines actions.



Des 24 enjeux aux 10 mesures à haut impact

Enjeux du centre-ville



Mesure n° 1 : Développer l'offre en voitures partagées et en parkings vélos (réponse aux enjeux 3, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22 et 23)

Mesure n° 2 : Etablir un plan d'actions pour la mobilité scolaire (réponse aux enjeux 13, 15, 18, 19, 21, 22 et 23)

Mesure n° 3 : Réorganiser le stationnement dans le centre-ville (réponse aux enjeux 3, 13, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24)

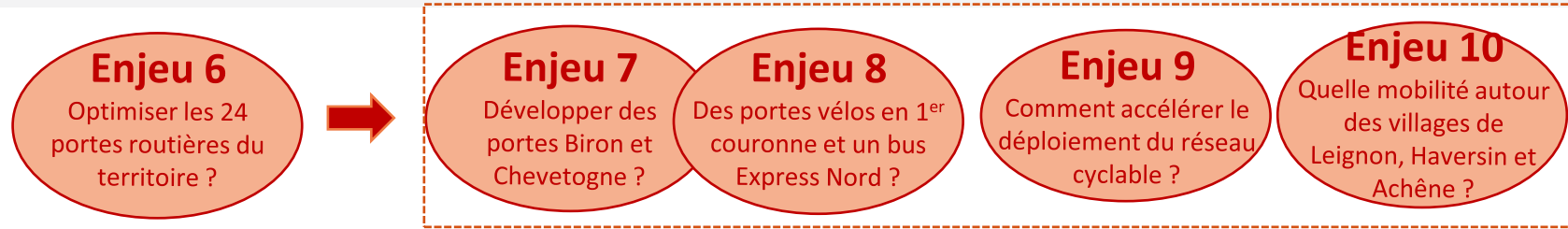
Mesure n° 4 : Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville (réponse aux enjeux 3, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22 et 23)

Mesure n° 5 : Traiter le trafic sur l'axe Tersoit/Namur (réponse aux enjeux 18, 20, 21, 22 et 23)



Des 24 enjeux aux 10 mesures à haut impact

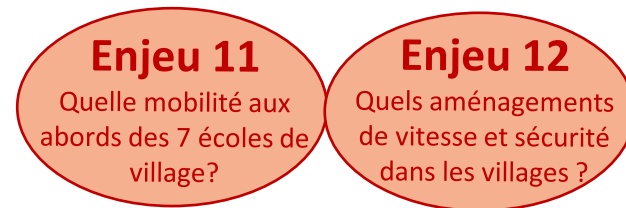
Enjeux de l'entité



Mesure n°6 : Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal (réponse aux enjeux 6, 7, 8, 9 et 10)

Mesure n°7 : Améliorer les dessertes bus/vélo du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne (réponse aux enjeux 6, 7 et 8)

Enjeux des villages



Mesure n°8 : Réduire les vitesses dans les villages et développer/sécuriser le réseau piéton (réponse aux enjeux 11 et 12)

Enjeux non localisés



Mesure n°9 : Soutenir financièrement et matériellement les nouvelles pratiques de mobilité (réponse aux enjeux 1, 2, 4 et 5)

Mesure n°10 : Mettre en place un observatoire de la mobilité (réponse à l'enjeu 1)



Les 10 mesures à haut impact



Mesure n° 1 : Développer l'offre en voitures partagées et en parkings vélos



Mesure n° 2 : Etablir un plan d'actions pour la mobilité scolaire



Mesure n° 3 : Réorganiser le stationnement dans le centre-ville



Mesure n° 4 : Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville



Mesure n° 5 : Traiter le trafic sur l'axe Ch. de Tersoit/rue du Condroz/Av. de Namur



Mesure n° 6 : Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal



Mesure n° 7 : Améliorer les dessertes bus/vélo du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne



Mesure n° 8 : Réduire les vitesses dans les villages et développer/sécuriser le réseau piéton



Mesure n° 9 : Soutenir financièrement et matériellement les nouvelles pratiques de mobilité



Mesure n° 10 : Mettre en place un observatoire de la mobilité



Rappel des 15 objectifs énoncés dans le cahier des charges

Le cœur du PCM

- 1) Valoriser les **modes durables** ;
- 2) Réduire le **trafic automobile** et renforcer le **transfert modal** ;
- 3) Evaluer le fonctionnement des **parkings** ;
- 4) Améliorer l'**intermodalité** ;
- 5) Améliorer la **sécurité des piétons** aux points clefs (écoles, passages piétons, ...)
- 6) Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour tous les publics dont les **PMR** ;

Via des moyens
spécifiques

- 9) Mettre en place des **systèmes intelligents** (trafic, CO2, parkings) ;
- 10) Favoriser les **zones 30, résidentielle, de rencontre** ;

- 8) Maîtriser la demande via l'**aménagement du territoire** ;

En parallèle du PCM (CoDT, SDT, SDC, SOL, PU)

Dans le but d'atteindre
des résultats

- 11) Réduire le nombre et la gravité des **accidents** ;
- 12) Améliorer la convivialité des **espaces publics** et favoriser les activités de séjour ou de **vie locale** ;
- 13) Favoriser une **revitalisation** des territoires centraux ;
- 14) Diminuer les **impacts environnementaux** ;
- 15) Favoriser l'accès aux **commerces et aux entreprises**



Mesure n° 1 : Développer l'offre en voitures partagées et en parkings vélos



De toutes les solutions qui existent pour réduire l'empreinte carbone et la dépendance énergétique, la voiture partagée et le vélo sont celles qui présentent le plus d'atouts pour les communes rurales : elles sont relativement faciles à développer, elles sont en plein essor technique et commercial et elles sont maîtrisables par l'autorité communale (contrairement aux transports en communs qui sont aux mains de la SNCB et des TEC). Pour le vélo, en particulier, on sait que le déploiement de voies cyclables sécurisées favorise son usage mais on sous-estime largement l'importance de disposer d'un parking vélo adapté et sécurisé au domicile et sur le lieu de destination. Voiture partagée et parkings vélos sont donc à considérer comme les deux leviers principaux pour développer et soutenir la mobilité du futur à Ciney.

Indicateurs de résultat :

- 1) Croissance annuelle des opérateurs de mobilité partagée actif sur le territoire
- 2) Croissance annuelle des usagers de voitures partagées
- 3) Parkings vélos imposés dans toutes les demandes de permis d'urbanisme
- 4) Croissance annuelle du nombre de parkings vélos dans l'espace public

Mesure n°2 : Etablir un plan d'actions pour la mobilité scolaire



La fonction scolaire à Ciney est celle qui génère la congestion aux heures de pointe. Il est donc essentiel d'établir un plan d'actions qui dresse l'ensemble des mesures permettant de réduire la pression qu'elle exerce tout un gardant, et même amplifiant, les avantages positifs qu'elle entraîne sur la dynamique de vie de la Ville.

Indicateur de résultat :

- 1) croissance annuelle de la part des élèves et étudiants venant à l'école par un autre mode que la voiture

Mesure n° 3 : Réorganiser le stationnement dans le centre-ville



L'examen de l'offre et de la demande en stationnement a mis en avant une capacité globale actuelle suffisante mais avec des suroccupations et sous-utilisations localisées. Aussi le mode de gestion de la rue du Commerce ne semble pas optimal. De même la localisation de certains parkings est source d'un trafic de transit important qui dégrade la qualité de vie des quartiers concernés. Cette mesure a donc pour objectif d'optimiser au mieux l'offre existante en parkings et d'apporter les réponses adéquates aux demandes futures, notamment au vu des changements de pratiques de mobilité et des projets immobiliers projetés.

Indicateur de résultat :

- 1) croissance du taux d'occupation des places de stationnement publiques et privées du centre-ville



Mesure n°4 : Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville



Avec la croissance prévue du nombre de logements, le besoin de faciliter la circulation des bus et des vélos, la nécessité de redonner de l'espace aux piétons, à la nature et au cycle de l'eau et la volonté d'apaiser les quartiers résidentiels, il convient de repenser le schéma de circulation pour qu'il permette de dessiner un nouveau projet de ville apaisé, qualitatif pour ses habitants et résilient face aux effets du réchauffement climatique. Cette mesure va donc étudier plusieurs modifications au schéma de circulation qui permettent de répondre aux enjeux évoqués.

Indicateur de résultat : 1) Réalisation d'au moins un aménagement annuel de rue apaisée

Mesure n° 5 : Traiter le trafic sur l'axe Ch. du Tersoit/rue du Condroz/ Av. de Namur



Cet axe constitue l'ossature nord/sud de la circulation dans le centre-ville et souffre de problèmes de congestion aux heures de pointe scolaire. Il est aussi le seul à avoir un feu de circulation qui sécurise le carrefour concerné mais constitue un « verrou » qui participe à la congestion de l'axe. Cette mesure vise donc à examiner plusieurs scénarios avec ou sans feu afin de libérer de la capacité et permettre un projet d'apaisement dans le reste du centre-ville. Le carrefour N921/Bertrand/Tour sera également étudié.

Indicateur de résultat : 1) Réduction annuelle du taux de congestion sur l'axe

Mesure n° 6 : Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal



Complémentaire à la mesure 4 qui s'intéresse au centre-ville, il s'agira ici de prendre en compte l'ensemble de l'entité pour approfondir le développement du réseau cyclable déjà en bonne voie à Ciney. Il s'agira surtout de faire un travail de priorisation dans la mise en œuvre du réseau afin d'être cohérent avec le déploiement de la mesure 1 mais aussi d'anticiper, dans le type d'aménagements, le déploiement des nouveaux types de vélos mis sur le marché (vélos cargo et speedpedelecs).

Indicateur de résultat : 1) réalisation d'au moins 1km d'aménagement cyclable par an

Mesure n° 7 : Améliorer les dessertes bus/vélo du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne



Ces deux fonctions, le parc d'activité de Biron et le domaine de Chevetogne, de par les flux qu'ils drainent quotidiennement et leurs portées supracommunales méritent d'avoir de vraies alternatives structurantes en termes d'accès autres que la voiture individuelle.

Indicateur de résultat : 1) Croissance annuelle des usagers du parc d'activité de Biron et du domaine de Chevetogne qui s'y rendent par d'autres modes que la voiture



Mesure n°8 : Réduire les vitesses dans les villages et développer/sécuriser le réseau piéton



Les consultations citoyennes du PCDR ont montrés que tous les villages étaient confrontés à une problématique de vitesse du trafic. En outre, 7 villages disposent encore d'une école dont les cheminements piétons aux alentours méritent une forte amélioration. Cette mesure s'attachera donc à identifier des actions qui permettent de réduire la vitesse du trafic et de sécuriser et renforcer les cheminements piétons aux abords des écoles. Ponctuellement, on s'intéressera également à des problématiques de sécurisation de carrefours, de trafic poids lourds et de parkings.

Indicateur de résultat : 1) réalisation d'au moins un aménagement tous les 6 mois

Mesure n° 9 : Soutenir financièrement et matériellement les nouvelles pratiques de mobilité



Seule, l'infrastructure ne peut résoudre les problèmes de mobilité. Une grande partie de la solution vient en fait souvent de changements de pratiques et d'usages. Changements qui sont essentiels pour atteindre les objectifs de réduction des pressions environnementales (émissions de gaz à effet de serre, perte de la biodiversité, dégradation du petit cycle de l'eau, ...). Cette mesure est donc un complément indispensable aux 8 premières mesures d'infrastructure pour permettre et développer une autre mobilité. On dressera donc une série d'actions d'incitation, de sensibilisation et de communication favorisant l'usage de toutes les nouvelles formes de mobilité durable.

Indicateur de résultat : 1) lancement d'au moins une nouvelle mesure de soutien par année

Mesure n° 10 : Mettre en place un observatoire de la mobilité



Complémentaire à la mesure 9, il convient de donner à la population des points de repères. D'où vient-on et où veut-on aller ? Monitorer régulièrement les évolutions (de nombre de cyclistes, de passagers bus, de vélos achetés ou encore d'utilisateurs Cambio) et les communiquer de manière simple et visuelle participent grandement aux changements de pratiques et permet de maintenir un cap. Cela sera en plus encourageant car il s'agit de chiffres en croissance et porteurs d'une image positive pour la nature, la santé, le CO2, ...

Indicateur de résultat : 1) traitement et diffusion des résultats d'au moins une data différente dans chaque « Les Meugleries »

Mesures complémentaires

En compléments des 10 mesures à haut impact, d'autres mesures seront listées : transport à la demande, taxi social, accessibilité PMR, zone basses émissions, parkings de covoiturage ...